



SNUipp-FSU

**UNE VRAÏE
AMBITION
POUR L'ÉCOLE
PUBLIQUE**

SOMMAIRE

- P4** **FICHE 1**
Une école primaire sous investie
- P6** **FICHE 2**
Des classes trop chargées
- P8** **FICHE 3**
La maternelle : une grande école pour la réussite de tous les élèves
- P10** **FICHE 4**
Une éducation plus que jamais prioritaire
- P12** **FICHE 5**
L'école rurale : une richesse à préserver
- P14** **FICHE 6**
Argent de l'école : conquérir l'égalité
- P16** **FICHE 7**
Numérique à l'école : équiper, former, accompagner
- P18** **FICHE 8**
Enseigner : un métier qui s'apprend
- P20** **FICHE 9**
Travailler autrement : favoriser le travail collectif pour permettre à tous les élèves de réussir
- P22** **FICHE 10**
École-famille : un lien à consolider
- P24** **FICHE 11**
Mieux promouvoir l'égalité filles-garçons
- P26** **FICHE 12**
L'éducation pour tous : un droit à faire respecter
- P28** **FICHE 13**
École inclusive : scolariser tous les élèves mais aussi les faire réussir
- P30** **FICHE 14**
Des RASED à reconstruire
- P32** **FICHE 15**
Élèves en situation de handicap : permettre une scolarisation réussie
- P34** **FICHE 16**
SEGPA-EREA : indispensables aux élèves les plus fragiles
- P36** **FICHE 17**
Enseignants des écoles : pour une véritable reconnaissance salariale
- P38** **FICHE 18**
Enseignants des écoles : du temps pour mieux travailler
- P40** **FICHE 19**
Direction et fonctionnement de l'école : des évolutions nécessaires
- P42** **FICHE 20**
De nouveaux métiers indispensables à l'école
- P44** **FICHE 21**
PEDT : mieux articuler école et péri-scolaire

Faire réussir tous les élèves: c'est le défi majeur qui se pose encore et toujours à notre école. Malgré les réformes successives, l'empilement des politiques éducatives, les avis des experts ou proclamés tels, l'école reproduit les inégalités. Cet enjeu fondamental est au cœur des préoccupations des acteurs de l'éducation, même s'il occupe bien peu les débats politiques actuels.

Un premier constat s'impose: l'école primaire publique dans notre pays est financièrement sous dotée. Ce sous-investissement structurel rend impossible toute politique éducative efficace en termes de justice sociale et de lutte contre les inégalités.

La qualité des programmes et des contenus ne suffit pas. L'école doit permettre l'émancipation par les savoirs et la culture. Tous les élèves sont capables pour peu que la société leur offre les conditions de la réussite, les éduque à vivre ensemble et affirme que la diversité est une richesse. À cet égard, l'école doit aussi s'ouvrir et associer toutes les familles.

Transformer l'école pour permettre à tous de réussir, c'est réorganiser la forme scolaire en développant le travail en équipe, en s'appuyant sur l'exper-

tise professionnelle des enseignants. L'exercice solitaire du métier n'est plus possible; l'équation «un maître - une classe» ne correspond pas aux réalités ni à la nécessaire mutation du métier. Cette ambition pour l'école s'appuie sur une formation initiale de haut niveau, le rétablissement d'une véritable formation continue, des conditions d'enseignement améliorées pour les élèves et pour les enseignants, des contenus d'enseignement nationaux affirmant la même ambition pour tous. Elle passe par une politique éducative ouverte sur la culture, avec des pratiques coopératives, un enseignement rendant plus explicite ce qui est attendu par l'école, une prise en charge efficace de la grande difficulté scolaire par des personnels spécialisés. Chaque élève doit être accompagné et soutenu dans les étapes de son parcours scolaire, dont la liaison école-collège.

Lutter contre les inégalités, c'est aussi bien sûr agir pour la justice sociale car l'école ne peut pas tout. C'est favoriser l'accès au logement, développer la prévention en matière de santé, s'attaquer à la précarité, à la pauvreté, augmenter les revenus, développer les services publics. C'est à ce projet que le SNUipp-FSU entend bien contribuer.

UNE ÉCOLE PRIMAIRE SOUS INVESTIE

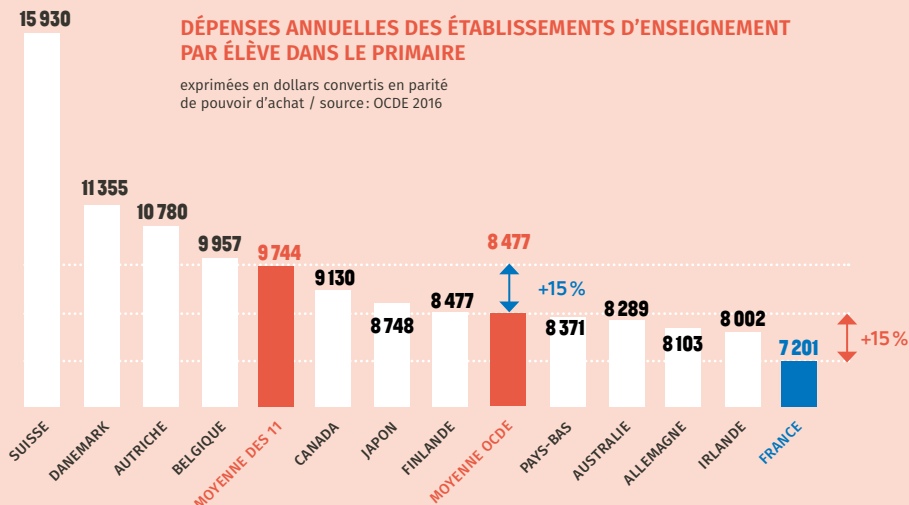


Depuis 1996, dans notre pays, la part des richesses produites (PIB) consacrée aux dépenses d'éducation a diminué passant de 7,6% à 6,8%. La dépense par élève dans le primaire y est inférieure de 15% à la moyenne de l'OCDE et de 30% à la moyenne des onze pays comparables ayant un meilleur système éducatif à la fois sur les résultats moyens Pisa 2012 et en terme d'impact des inégalités sociales sur les résultats scolaires*. Ce constat d'un système éducatif inégalitaire est confirmé par l'enquête Pisa 2015 qui montre que le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays et que l'écart de réussite entre les plus forts et les plus faibles se creuse.

*www.strategie.gouv.fr/publications/20172027-priorites-educatives

DÉPENSES ANNUELLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE DANS LE PRIMAIRE

exprimées en dollars convertis en parité de pouvoir d'achat / source: OCDE 2016





Notre pays doit consacrer une plus grande part de ses richesses à l'éducation et tout particulièrement dans l'école primaire qui connaît un sous-investissement budgétaire structurel. Pour que la France rattrape son retard et atteigne la moyenne de ces onze pays qui réussissent mieux qu'elle, tant sur les résultats que sur la réduction des

inégalités, ce sont 6 milliards d'euros qu'il faut affecter au premier degré. Cela permettra de financer la création de postes et d'augmenter les salaires des enseignants au même niveau que ceux des onze pays référencés par France Stratégie (organisme rattaché au premier ministre).

La programmation d'un plan d'investissement de 6 milliards d'euros dans l'école primaire pour permettre :



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



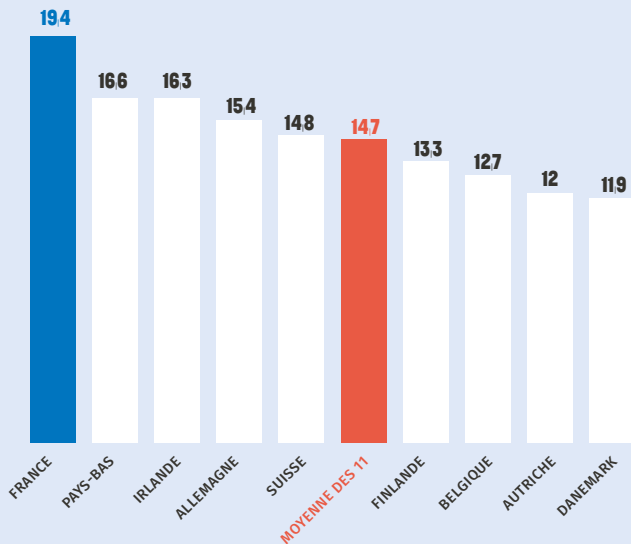
- dans un premier temps, la création de plusieurs dizaines de milliers de postes ;
- l'augmentation des salaires des enseignants pour atteindre le même niveau que ceux des onze pays référencés par France Stratégie ;
- l'augmentation des moyens dédiés au service public d'éducation afin de permettre aux communes d'assurer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'école publique sur tout le territoire.

DES CLASSES TROP CHARGÉES



22,9 : c'est le nombre moyen d'élèves par classe, quasiment stable depuis 10 ans, en France. Comparé à quelques pays européens similaires, il est élevé, supérieur de 2,2 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,8 par rapport à la Finlande. Seul le Royaume-Uni, au système éducatif des plus inégalitaires, se trouve au-dessus. De plus, l'écart entre les classes en milieu ordinaire et en éducation prioritaire s'est réduit au détriment de cette dernière. Il faudrait créer 48 500 postes pour rejoindre la moyenne finlandaise par exemple.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ENSEIGNANT DU PRIMAIRE



Le nombre d'élèves par enseignant est différent du nombre d'élèves par classe. Ce rapport comptabilise tous les personnels enseignant : ceux en charge de classe, ceux qui permettent des dédoublements de classe ou des co-interventions, ceux qui relèvent de dispositifs particuliers comme les RASED ou les « Plus de maîtres », ceux en charge du remplacement, ceux déchargés de classe car sur fonction de direction d'école... On divise ensuite le nombre total d'élèves par le nombre total d'enseignants.

Source : OCDE 2016



Plusieurs études montrent l'impact de la taille des classes sur la réussite des élèves. Une réduction significative du nombre d'élèves bénéficie davantage aux élèves les plus éloignés des attendus scolaires, souvent issus des classes populaires. Il faut recruter massivement des enseignants supplémentaires afin de diminuer les effectifs par classe, travailler en équipe,

prendre en charge la grande difficulté scolaire (RASED complets), scolariser dans de bonnes conditions les élèves à besoins éducatifs particuliers et permettre le remplacement ainsi que la formation continue des enseignants.

Réduire la taille des classes, c'est également réduire les inégalités à l'école.

La programmation d'un plan pluri-annual de recrutement de plusieurs dizaines de milliers d'enseignants.

La réduction de la taille des classes :



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



↳ 25 maximum en élémentaire
et 20 en éducation prioritaire ;

↳ 25 maximum en maternelle et 20 en éducation prioritaire ;

↳ 15 maximum en maternelle
dans les sections scolarisant
des élèves de 2 ans et de 3 ans ;

↳ 10 maximum dans les Unités
Localisées pour l'Inclusion
Scolaire (ULIS) en école ;

↳ Baisse significative du nombre d'élèves dans les classes
qui scolarisent des élèves en situation de handicap.

LA MATERNELLE : UNE GRANDE ÉCOLE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES



L'école maternelle joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves, notamment ceux issus des milieux populaires. Plébiscitée, elle est mise en avant dans les études internationales mais les conditions de son fonctionnement doivent être améliorées pour lui permettre de lutter pleinement contre les inégalités scolaires. Si les enseignants jugent positivement les nouveaux programmes de 2015, portant un regard bienveillant sur les progrès et les évolutions des élèves, ils pointent un manque de formation notamment sur les nouvelles modalités d'évaluation. La scolarisation des moins de 3 ans respectant les besoins du jeune enfant est de nouveau impulsée par la mise en place de dispositifs spécifiques, mais reste marginale. Le nombre d'élèves par classe est toujours très élevé (25,8 élèves par classe en moyenne avec d'importantes disparités : 7500 classes dépassent 30 élèves). La qualité de la relation aux familles, pourtant essentielle à la réussite des élèves, s'est distendue : les horaires liés à la réforme des rythmes puis les directives de mise en sécurité liées au risque d'attentat limitent les possibilités de contact entre parents et enseignants.



L'école maternelle est la première école : il est nécessaire que le jeune enfant s'y sente bien accueilli et respecté dans ses besoins afin de favoriser les apprentissages. C'est elle qui pose les jalons d'une scolarité réussie : elle en est la première marche. Investir dans cette scolarisation « pré-élémentaire » reste plus que jamais indispensable à la fois de la part de l'État (postes pour des effectifs de classe allégés, formation de formateurs et d'enseignants...) mais aussi des collectivités territoriales (locaux et matériel adaptés aux jeunes élèves, une ATSEM formée par

classe et à temps plein...). Les nouveaux programmes, s'ils constituent une avancée indéniable, ne suffiront pas à eux seuls à impulser la mise en place de nouvelles pratiques. Le manque de formation spécifique à la maternelle et le nombre d'élèves par classe restent des obstacles pour répondre à l'ambition d'une école qui allierait bien-être et apprentissages. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » aurait toute sa place à l'école maternelle et serait un levier efficace au développement du langage que l'on sait essentiel pour la suite de la scolarité.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Le droit pour les parents de scolariser,
dans toutes les écoles et dans les meilleures
conditions, les enfants de moins de trois ans.

La baisse significative des effectifs pour toutes
les classes.

Des dispositifs « Plus de maitres que de classes »
à l'école maternelle.

Une ATSEM par classe à temps plein.

Des modules spécifiques à la maternelle
et en volume suffisant en formation initiale
et continue.

UNE ÉDUCATION PLUS QUE JAMAIS PRIORITAIRE



La politique d'éducation prioritaire repose sur un principe de justice sociale : « donner plus à ceux qui ont moins » pour faire réussir les élèves des milieux populaires. Or, la succession de dispositifs depuis 35 ans n'a pas permis de répondre à cette attente. Les rapports PISA rappellent que l'école française est l'une de celles qui reproduit le plus les inégalités et qui, même, les accroît. Malgré une priorité affichée, les conditions de scolarisation n'y sont pas significativement différentes et le nombre d'élèves par classe, bien qu'inférieur, a tendance à se rapprocher de la moyenne nationale. La mise en place de dispositifs pour la scolarisation des moins de trois ans ne concerne encore qu'un nombre trop restreint d'écoles. Par ailleurs, des écoles qui relèveraient de l'éducation prioritaire n'y ont pas été intégrées lors de la révision récente de sa cartographie. Pour autant, la mise en place de maîtres supplémentaires, de la scolarisation des moins de trois ans et de temps mis à disposition des enseignants en REP+ pour travailler en équipe constituent des premières mesures prometteuses dans la lutte contre les inégalités scolaires.



Les enseignants doivent faire face à des injonctions paradoxales, notamment faire réussir tous les élèves sans en avoir vraiment les moyens. Les nouveaux dispositifs, l'allègement du temps d'enseignement des enseignants en REP+ amorcent un changement qui doit être confirmé. Maintenant, il est nécessaire de passer à la vitesse supérieure en étendant ces mesures à l'ensemble des écoles relevant de l'éducation prioritaire et en s'appuyant sur la professionnalité et l'autonomie pédagogique des équipes enseignantes. La scolarisation des moins de trois ans dans des dispositifs

spécifiques d'accueil est un gage de réussite scolaire pour les enfants issus des milieux populaires : il faut la renforcer. Il est nécessaire également de réduire significativement le nombre d'élèves par classe afin de réduire les inégalités, comme le soulignent les travaux de Th. Piketty et de M. Valdenaire. Le nombre d'enseignants spécialisés pour la prévention de la difficulté scolaire et l'adaptation scolaire doit aussi être augmenté. Plus globalement, cette politique doit s'accompagner d'une réelle politique de mixité afin de créer les conditions de réussite de tous les élèves.

Une diminution réelle des effectifs par classe : pas plus de 20 élèves par classe et pas plus de 15 élèves en toute petite section.

Une formation des enseignants qui prend en compte la spécificité des difficultés que rencontrent les élèves les plus éloignés de l'école et le lien avec les familles.

La multiplication de la co-intervention grâce au « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école et ce, dès.

Une scolarisation précoce pour les moins de trois ans dans des dispositifs spécifiques.

L'augmentation du temps d'allègement d'enseignement et son extension à l'ensemble des écoles.

La mise en place d'une réelle politique de mixité sur tout le territoire.

Une cartographie de l'éducation prioritaire prenant en compte des situations de paupérisation de la population et des écoles.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



L'ÉCOLE RURALE : UNE RICHESSE À PRÉSERVER



La « défense d'une école rurale de qualité » se traduit aujourd'hui, selon les instructions ministérielles, par la signature de « conventions ruralité » partout sur le territoire. Celles-ci peuvent concerner aussi bien l'ensemble d'un département que quelques communes. Elles ont toutes en commun d'engager conjointement l'Éducation nationale et les élus locaux dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire sur la base d'un diagnostic partagé. Ces projets lient de façon quasi exclusive la défense de l'école rurale à sa restructuration et sa transformation, par la création d'unités plus grandes (regroupements pédagogiques concentrés, fusions d'écoles...) ou par le rapprochement avec le collège. La démarche de contractualisation est aujourd'hui remise en cause par des maires ruraux, des collectifs de défense de l'école rurale ou des associations de citoyens.



Prendre en compte les spécificités de l'école rurale est une nécessité pour mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses et répondant aux besoins identifiés localement.

Cependant le modèle de restructuration imposé, calqué sur le modèle urbain, ne traduit pas de volonté de préservation des petits territoires. Il favorise au contraire la création de nouveaux bassins de vie, le glissement des compétences vers les intercommunalités, au mépris parfois des réalités locales.

La baisse de la démographie scolaire ne doit pas être le levier pour une économie ou un redéploiement de moyens.

La fermeture des petites écoles participe au sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des pôles urbains. L'égalité d'accès aux services publics est la garantie de la cohésion territoriale, et celle-ci est mise à mal par la fragilisation du Service public d'éducation de proximité. L'école rurale, loin d'être une charge, reste un élément essentiel de dynamisation des zones rurales.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Un service public d'éducation de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire, seule garantie de réussite de tous les élèves.

Des moyens spécifiques qui tiennent compte de la réalité des territoires en vue de conforter les droits des élèves, d'assurer leur réussite, de rompre l'isolement des écoles et d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants.

ARGENT DE L'ÉCOLE : CONQUÉRIR L'ÉGALITÉ



En 2015, sur les 42,5 milliards d'euros de dépenses consacrés au premier degré, les collectivités territoriales et principalement les communes participaient à hauteur de 29%. L'acquisition et l'entretien des bâtiments scolaires, l'entretien et le renouvellement du mobilier scolaire, le matériel d'enseignement pour les élèves constituent les principales dépenses. Au fil du temps, de nouvelles charges se sont adjointes à ces obligations. L'évolution des connaissances, des supports et des méthodes d'enseignement exige de nombreux investissements: les nouvelles technologies, les intervenants extérieurs, les sorties et visites pédagogiques. Des pans entiers du financement de l'activité pédagogique d'une classe dépendent des choix budgétaires des communes. Parallèlement, l'État met en œuvre des politiques nationales impactant lourdement les budgets des collectivités locales, comme les activités périscolaires instaurées lors de la réforme des rythmes scolaires. La différence d'investissement de 1 à 10 entre les communes, constatée lors d'enquêtes menées par le SNUipp-FSU et reprise dans un rapport du Sénat notamment, constitue une forte inégalité entre les élèves en fonction de leur lieu de scolarisation.



Le financement de l'école doit être entièrement pris en charge par l'État et les collectivités territoriales. Rien ne doit rester à la charge des familles.

Une politique fiscale ambitieuse et redistributive permettrait d'assurer sur tout le territoire la gratuité de l'accès au Service public d'éducation. Pour faire face aux nouveaux besoins, une augmentation des

dotations allouées par les communes est une nécessité. Chaque élève, quel que soit son lieu de scolarisation, doit bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage. Pour que chaque commune puisse consacrer un budget pour l'école à la hauteur des besoins, il faut améliorer les systèmes de péréquation garantis par l'État.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Amélioration des systèmes de péréquation pour accroître les transferts permettant à chaque commune d'assurer les dépenses d'éducation nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Un financement par les fonds publics réservé à l'école publique, à laquelle tous les élèves doivent avoir accès.

Gratuité des temps périscolaires.

Restauration scolaire de qualité, accessible à tous les élèves, sans discrimination.

NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE : ÉQUIPER, FORMER, ACCOMPAGNER



Six professeurs des écoles sur dix intègrent le numérique à leurs enseignements, mais à des degrés très divers. Ils ont la forte conviction qu'il a sa place dans les classes et peut y jouer un rôle positif pour diversifier les pratiques pédagogiques, mieux préparer les séances, rendre les cours plus attractifs, rendre les élèves plus autonomes. Si à chaque rentrée un nouveau plan numérique pour l'éducation est lancé, l'équipement concret des écoles ne suit pas. Plus d'un enseignant sur deux estime ne pas accéder facilement à un « équipement minimum » : ordinateur et matériel pour projeter. Equipement et maintenance étant à la charge des communes, on constate de très fortes inégalités d'une école à l'autre, d'un territoire à l'autre. Les formations initiale et continue des enseignants aux usages du numérique sont également très insuffisantes. Peu d'entre eux y ont eu accès et c'est seuls ou grâce à l'aide d'autres enseignants que les professeurs se débrouillent. Les formateurs, conseillers pédagogiques et animateurs TICE sont trop peu nombreux.



L'entrée du numérique à l'école ne se décrète pas. Elle se prépare et s'accompagne. Si les avantages des technologies numériques sont connus (mémorisation favorisée, plus grande autonomie des élèves, sentiment de valorisation, motivation...) ce n'est pas l'outil en tant que tel qui permet d'obtenir des résultats en matière d'apprentissage mais bien l'usage qui en est fait.

Aussi formidable que soit l'outil, il doit toujours être au service des apprentis-

sages et c'est à l'enseignant qu'il revient de les intégrer à ses pratiques. Il y a nécessité à faire de nos élèves des citoyens avertis et donc de les éduquer à identifier les sources sur internet. Tout cela nécessite formation et accompagnement des enseignants. Un autre enjeu est la question du financement et de l'entretien du matériel. L'État prescrit mais qui doit payer ? Cette question est très sensible et doit prendre en considération les inégalités territoriales.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Une formation des enseignants à l'intégration du numérique et à ses usages responsables.

Une convention État-communes qui définit et clarifie les responsabilités en terme de financement et de maintenance. Un fonds de péréquation pour aider les communes dans le besoin.

Un Observatoire de l'équipement et des pratiques qui permette non seulement d'identifier les écoles mal dotées et de répondre à leur situation, mais aussi de réorienter l'action en termes de formation.

Augmenter le nombre de postes de formateurs et animateurs TICE.

ENSEIGNER : UN MÉTIER QUI S'APPREND



Depuis 2013, les nouveaux enseignants sont formés dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE). On note une baisse du nombre d'heures de formation (comparé aux années 2000) et des contenus qui diffèrent d'une université à l'autre. Les lauréats du concours (fin de M1) sont à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en formation, ce qui constitue une lourde charge de travail, environ 50h par semaine. Par ailleurs, la Cour des comptes relève qu'en cours de carrière, les enseignants bénéficient en moyenne de deux jours et demi de formation continue par an soit plus de trois fois moins que dans les autres pays de l'OCDE. A cela s'ajoutent quelques heures d'animations pédagogiques ou des formations à distance. Les enseignants ont très peu accès aux derniers éléments de la recherche en éducation.

Cette difficulté à former correctement au métier d'enseignant peut expliquer en partie la désaffection pour le métier, visible surtout dans certaines académies.



Transformer l'école pour lutter contre les inégalités scolaires et faire réussir tous les élèves exige des savoirs professionnels, didactiques et pédagogiques de haut niveau. Il faut donc reconstruire une formation initiale et continue ambitieuse. Une enquête menée par le SNUipp-FSU (septembre 2016) révèle que les jeunes enseignants sont débordés (72%), stressés (62,5%) et insuffisamment préparés notamment à la gestion de la difficulté scolaire et à la prise en compte de l'hétérogénéité (85%). Ces

conditions dégradées d'entrée et d'exercice du métier expliquent en partie la crise de recrutement et imposent d'améliorer la formation initiale.

La formation continue est quasi inexistante. Et pourtant, permettre à tous les enseignants d'actualiser leurs connaissances (langage, lecture, construction du nombre, numérique, sciences ...), de se rencontrer pour confronter leurs pratiques professionnelles et les faire évoluer, pour travailler autrement, doit être une priorité.

Des pré-recrutements dès la 1^{re} année de Licence avec une rémunération permettant de se consacrer entièrement aux études.

Un concours sous condition de licence, placé en fin de L3, avec possibilité de se présenter dans plusieurs académies.

Des temps de stages en classe ne dépassant pas un tiers temps, passant de l'observation à la responsabilité et permettant d'appréhender tous les cycles. Une entrée dans le métier progressive jusqu'à deux années après la titularisation (T2) avec une première année (T1) à mi-temps, permettant de compléter sa formation et d'analyser sa pratique.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Une véritable formation rémunérée de deux ans, sous statut de fonctionnaire stagiaire, avec des volumes et contenus de formation renforcés, nationaux, et validée par un master.

L'extension du concours supplémentaire à toutes les académies déficitaires pour répondre à l'urgence.

La garantie pour chaque enseignant d'au moins une semaine de formation par an, sur le temps de travail, sur des problématiques librement choisies, en lien avec la recherche, et permettant d'être formé au travail en équipe, ainsi qu'aux pédagogies coopératives et innovantes.

Une solide formation de formateurs (suivi, accompagnement, recherche) et une place plus affirmée des maîtres formateurs et conseillers pédagogiques notamment dans les ESPE.

TRAVAILLER AUTREMENT FAVORISER LE TRAVAIL COLLECTIF POUR PERMETTRE À TOUS LES ÉLÈVES DE RÉUSSIR



Dans les écoles, les enseignants n'ont ni assez de temps reconnu ni les conditions leur permettant de mettre en place et faire vivre des collectifs de travail pourtant indispensables pour faire face à la complexité d'un métier de plus en plus exigeant.

Depuis 2014, les écoles de REP et REP+ (réseau éducation prioritaire) bénéficient du dispositif « Plus de maîtres que de classes » : un maître supplémentaire dans l'école permet de travailler différemment au sein de la classe mais aussi en dehors pour réfléchir et concevoir des projets ensemble. Les enseignants de REP+ bénéficient d'un allègement de service (18 demi-journées / an) : sans priver les élèves du temps de classe, ces enseignants remplacés peuvent se concerter, coopérer, mener des projets, rencontrer les familles. Ces dispositifs, appréciés par la profession, manquent de moyens, mais aussi des conditions nécessaires à leur réussite : autonomie large des équipes, assurance et stabilité du remplacement, formation à la coopération, à la co-intervention, régulation par équipes entières....



Pour permettre à tous les enseignants de sortir de l'isolement, de mener des projets communs, de se former aux évolutions d'un métier complexe et exigeant, de travailler en équipe pour mieux lutter contre les inégalités scolaires, il y a nécessité de réduire le temps de travail des enseignants sans réduction du temps de scolarisation des élèves.

Modifier en profondeur le système éducatif exige la transformation du métier en dépassant l'équation « un maître, une

classe ». Il faut encourager la collaboration et la coopération, pour une évolution des pratiques pédagogiques par un apprentissage plus explicite, par un regard croisé sur les élèves, par une augmentation de leur capacité d'attention et une amélioration des apprentissages et du climat de classe... Pour toutes les écoles, du temps et de la formation au travail collaboratif et de la reconnaissance de la professionnalité des équipes enseignantes qui connaissent les besoins des écoles, sont indispensables.

La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves. Cela suppose des créations de postes pour qu'il y ait plus de maîtres que de classes dans l'école afin d'arriver à 18h d'enseignement et 3h consacrées au travail en équipe.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Des « plus de maîtres que de classes » dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.

Une formation des équipes enseignantes au travail en équipe, au co-enseignement...

La reconnaissance institutionnelle du temps de concertation nécessaire au travail en équipe.

Un accompagnement des équipes enseignantes en lien avec les besoins des écoles et en concertation avec les équipes : contenu des formations, forme des concertations...

La mise en place d'équipes pluri-professionnelles avec les autres métiers autour de l'enfance.

ÉCOLE-FAMILLE : UN LIEN À CONSOLIDER



Le constat partagé de l'institution, des chercheurs et des acteurs de l'école indique que la réduction des inégalités passe par un lien renforcé avec les familles notamment celles les plus éloignées de l'école. Faute d'avoir été pensées dans ce sens, les pratiques actuelles ne sont pas toujours dans le registre de la collaboration. La confiance des parents dans l'école et dans la capacité de leur enfant à réussir doit être renforcée par une collaboration effective et constructive basée sur le principe de co-éducation. C'est ensemble qu'enseignants et parents peuvent construire un projet pour l'école porteur des valeurs de laïcité, de solidarité, de coopération et faire vivre des règles de vie garantissant dans tout l'espace scolaire la sérénité des élèves.



La qualité des relations entre les familles et l'école est un facteur déterminant dans la réussite des élèves.

Il faut expliciter les rôles et les responsabilités de chacun dans une reconnaissance réciproque. Cela nécessite des temps d'échanges entre parents et enseignants pour rendre plus lisibles les attendus de l'école. Temps, formation et accompagne-

ment manquent aux équipes enseignantes pour accueillir, construire des actions de coéducation, enrichir la communication et assurer un lien solide avec les familles. Les 24 heures dédiées à cette mission sont largement insuffisantes pour permettre de les associer le plus tôt possible au parcours de leur enfant.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Des dispositifs de première rentrée à l'école maternelle et élémentaire qui permettent de construire un lien positif entre l'enfant, la famille et l'école.

Du temps nécessaire aux échanges avec les familles pour mettre en place ce lien.

Un temps réservé aux relations entre les familles et l'école dans la formation des enseignantes et des enseignants.

Des espaces parents dans chaque école.

MIEUX PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS



Bien que l'École française soit mixte, les filles, dont la réussite scolaire et universitaire ne cesse de progresser, se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons. Les femmes sont peu présentes dans certains secteurs d'activités et leurs salaires sont encore globalement inférieurs de 25% à ceux des hommes. La réussite scolaire dépend fortement du milieu socio-culturel des élèves, et, dans une moindre mesure, de leur sexe. En atteste, par exemple, l'échec important des garçons des classes populaires. Et le genre influe beaucoup sur l'orientation scolaire et professionnelle, filles et garçons « s'interdisant » certaines filières. Outre les inégalités au travail, les violences sexistes et sexuelles perdurent dans la société; il arrive même qu'elles se retrouvent dans les cours de récréation. Le dispositif des ABCD de l'égalité, victime de faux procès de « théorie du genre » et abandonné suite à des mobilisations réactionnaires, visait à déconstruire les stéréotypes.



Les « différences » entre filles et garçons, entre femmes et hommes, sont souvent invoquées pour légitimer les inégalités. Or, nombreuses sont les différences qui ne sont pas naturelles, mais construites par la société, la culture: les goûts et les couleurs, les aptitudes, les caractères, ne sont pas génétiquement liés à un sexe plutôt qu'à l'autre, mais ils ont parfois été façonnés de longue date.

A l'école, la recherche montre que les interactions entre les adultes et les élèves

sont genrées (différentes selon les sexes), sans qu'on en ait conscience. Cela impacte aussi les apprentissages. Quant à la cour de récréation, elle donne à voir un partage inégalitaire des espaces entre garçons et filles. Tout cela met en lumière le poids considérable des stéréotypes, qui restent très influents, même si la réalité évolue; il nous appartient de les déconstruire et ce, dès le plus jeune âge. Une éducation à l'égalité filles-garçons à l'école apparaît aujourd'hui comme une nécessité.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Un dispositif similaire aux ABCD de l'égalité, alliant ressources théoriques, pédagogiques et formation des personnels.

Des formations initiales et continue s'appuyant sur une réflexion approfondie concernant les représentations, les stéréotypes et les préjugés, sur la base d'échanges et de confrontations entre collègues, et avec les résultats de la recherche.

La promotion variée de modèles féminins et masculins : personnalités historiques ou contemporaines, scientifiques et artistes, sportifs et sportives, héros et héroïnes de la littérature...

L'ÉDUCATION POUR TOUS : UN DROIT À FAIRE RESPECTER



En 2016, en France, « l'accès à l'école n'est pas un droit effectif pour tous, en particulier pour les enfants les plus vulnérables ». C'est le constat du rapport du Défenseur des droits.

L'Éducation nationale a accueilli tardivement et inégalement les nombreux enfants présents dans le camp de Calais alors qu'ils avaient besoin d'acquérir un niveau de langue suffisant pour poursuivre leur scolarité. Le nombre de structures spécialisées, les unités pédagogiques d'enseignement pour élèves allophones arrivants (UPE2A), est très insuffisant : elles permettent pourtant aux enfants arrivant en France sans maîtriser le français une inclusion facilitée dans les classes ordinaires. Aujourd'hui 10 % des enfants de familles sans logement ne sont pas scolarisés. Enfin, l'école n'est pas épargnée par les manifestations d'exclusion : racisme sur des bases ethniques, culturelles ou religieuses, sexisme, stigmatisation des élèves en situation de handicap ou de milieux populaires, homophobie... Cela peut se traduire par des insultes, des violences, du harcèlement, le rejet de ces élèves par leurs camarades.



Ces constats sont alarmants. Ces discriminations entravent l'épanouissement des jeunes, sont un obstacle aux apprentissages et peuvent avoir de graves conséquences. De surcroît, le droit à l'éducation, pourtant prévu dans différentes conventions et dans la loi française, est bafoué. Il est indispensable de dénoncer et de combattre toutes les formes de discriminations,

d'exclusion et de violences. La pluralité, la diversité ne sont pas une menace mais une richesse.

L'école a un rôle important à jouer pour faire société, contribuer à créer du commun, et construire des solidarités. Elle doit agir dans une logique de prévention, de promotion de la diversité et d'éducation à l'égalité afin que chacun, chacune y ait sa place.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



La scolarisation, sans délai, de tout enfant résidant sur le territoire d'une commune et cela quelle que soit la situation administrative de sa famille (sans-papiers ou demandeurs d'asile) et la prise en charge effective de tous ces enfants par l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

L'organisation d'un ramassage scolaire pour les enfants résidant dans les zones les plus éloignées de l'école, et l'accès à la restauration scolaire, au tarif le plus adapté.

Des structures spécialisées (UPE2A) et des enseignants formés en nombre suffisant pour scolariser les enfants allophones, une formation initiale et continue des enseignantes et enseignants et de tous les personnels d'éducation permettant de lutter contre toutes les formes de discriminations (racisme, sexisme, stigmatisations...) et de déconstruire les représentations (stéréotypes et préjugés).

ÉCOLE INCLUSIVE : SCOLARISER TOUS LES ÉLÈVES MAIS AUSSI LES FAIRE RÉUSSIR



La Loi de refondation de l'école a posé le principe d'une école inclusive visant à promouvoir la scolarisation des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers dans les classes ordinaires. Si l'accès à l'école a effectivement été rendu possible pour un plus grand nombre d'élèves, ceux-ci n'ont pas toujours les conditions qui leur permettraient de réussir leur scolarité.

L'enseignant est souvent seul pour articuler l'aide aux élèves qui ont des difficultés et à ceux qui ont des besoins spécifiques. L'inclusion suppose que l'école fasse un effort d'adaptation pour répondre aux besoins particuliers. Or, les dispositifs d'individualisation visant à permettre la prise en compte des besoins individuels des élèves (PPRE, PAP, PPS*) se multiplient sans avoir démontré leur efficacité alors que dans le même temps, des dispositifs comme le RASED, les UPE2A** ou les unités pédagogiques pour enfants du voyage sont en nombre très insuffisant. Par ailleurs, les effectifs de classe ne sont pas réduits et le travail enseignant s'en trouve trop souvent empêché. En France, on donne l'impression que le nombre d'élèves concernés par l'inclusion suffit à considérer le processus comme abouti, ce qui est une erreur. C'est la réussite de ces élèves qu'il faudrait évaluer.

* PPRE : projet personnalisé de réussite éducative; PAP : projet d'accueil personnalisé; PPS : projet personnel de scolarisation.

** RASED réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, UPE2A unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.



Permettre la réussite de tous les élèves est possible. Tous et toutes sont capables si les conditions nécessaires à leurs apprentissages sont réunies. Il n'est pas acceptable que les enseignants se retrouvent trop souvent seuls face aux difficultés. Des moyens spécifiques doivent être dégagés pour rendre le milieu ordinaire non seulement accessible mais surtout bénéfique au plus grand nombre. Cela passe par l'amélioration

des conditions d'apprentissage de tous les élèves et par des moyens qui permettent de nouvelles organisations du travail. Cela passe aussi par le renforcement des RASED et par le développement de plateaux techniques du médico-social en soutien et liaison avec les écoles. Les enseignants ont besoin de temps, d'accompagnement, de travail collectif, de moyens humains supplémentaires et de formation.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



La baisse des effectifs.

Des enseignants spécialisés RASED,
des structures UPE2A pour élèves allophones,
des dispositifs pour enfants du voyage renforcés.

Du temps pour travailler collectivement.

Une formation solide à l'hétérogénéité
et à la pédagogie différenciée.

Une gestion collective des difficultés rencontrées
dans les écoles avec la création de postes
de conseiller à la scolarisation et de référents.

La professionnalisation des auxiliaires de vie
scolaire et une hausse significative de leur nombre.

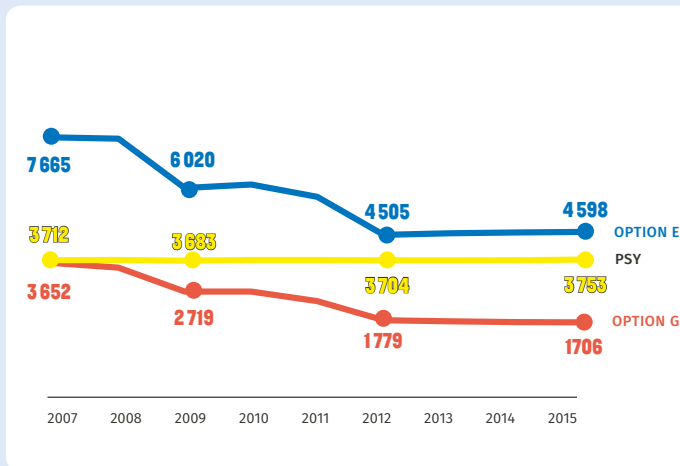
Un soutien et un accompagnement
des enseignants.

DES RASED À RECONSTRUIRE



Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est un dispositif de l'Éducation nationale composé de psychologues et d'enseignants spécialisés (maîtres d'adaptation et rééducateurs). Implanté dans les écoles et intervenant sur le temps scolaire en concertation avec l'équipe enseignante, il constitue un dispositif indispensable de prévention et de remédiation de la difficulté scolaire.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS RASED



Alors que 5000 postes avaient été supprimés entre 2008 et 2012, seulement 200 ont été créés depuis...

À la rentrée 2015, on comptait sur l'ensemble du territoire:

- ➔ 1 poste de psychologue scolaire pour 1568 élèves
- ➔ 1 poste de maître E (aide pédagogique) pour 1279 élèves
- ➔ 1 poste de maître G (aide rééducative) pour 3449 élèves.



Le service public doit offrir à tous les élèves les aides dont ils ont besoin : par le maître de la classe d'abord et chaque fois que nécessaire par des personnels spécialisés. L'aide aux élèves en difficulté a été considérablement affaiblie faute de RASED en nombre suffisant. Les dispositifs d'Aide Personnalisée (AP) puis des Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) et les stages de remises à niveau, souvent prétexte à la suppression des RASED, n'ont pas montré leur efficacité

dans le traitement de la difficulté scolaire. De plus en plus, faute de personnels spécialisés et formés, les familles sont contraintes de faire appel à des professions libérales et d'en supporter le coût pour résoudre les difficultés de leur enfant. Plus généralement, les missions des personnels RASED sont régulièrement remises en cause. Le SNUipp-FSU s'oppose à toute logique qui éloignerait les enseignants spécialisés de leur mission de prévention et d'adaptation scolaire.



**LES PROPOSITIONS
DU SNUIPP-FSU**



**Des créations de postes pour garantir
la présence des professionnels des trois
spécialités dans chaque école.**

**La relance des départs en formation
spécialisée à la hauteur des besoins dans
tous les départements.**

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : PERMETTRE UNE SCOLARISATION RÉUSSIE



Depuis la loi de 2005, la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire est passée de 150 000 à 273 600. Dans les écoles, on note une forte augmentation de la scolarisation des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles du langage et de la parole ainsi que ceux porteurs de troubles du comportement.

Ces élèves fréquentent plus souvent une classe ordinaire qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire, dispositif de scolarisation collective des élèves en situation de handicap (ULIS) : 61 % actuellement contre 53 % en 2006. Dans les classes ordinaires, les conditions d'une scolarisation réussie sont rarement réunies : effectifs trop lourds, manque de formation, absence d'accompagnement.

L'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap par les auxiliaires de vie scolaire (AVS) a plus que doublé en 10 ans. Mais cette aide humaine reste trop soumise aux contraintes budgétaires et les AVS ne sont pas assez formés et sont mal rémunérés.



La scolarisation des élèves en situation de handicap est une obligation légale, mais c'est aussi une demande légitime. Pour autant, aujourd'hui, la scolarisation en milieu ordinaire ne peut être une réponse systématique.

Dans de trop nombreux cas, la scolarisation des élèves porteurs de handicap repose essentiellement sur les compétences et la « bonne volonté » des seuls enseignants et enseignantes dans la classe.

Elle peut même aller parfois à l'encontre de l'intérêt de ces élèves si l'accompagnement n'est pas suffisamment réfléchi et coordonné. L'isolement, la charge de travail supplémentaire des enseignants confrontés à des situations difficiles doivent être pris en compte dans des cadres de soutien et d'accompagnement efficaces. Des solutions alternatives doivent être proposées dans des délais rapides.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Créer des dispositifs ULIS avec 10 élèves maximum, à hauteur des besoins et tous pourvus par des enseignants spécialisés.

Réduire le nombre d'élèves dans les classes.

Créer et développer des postes d'enseignantes et enseignants spécialisés pour intervenir dans les classes, apporter aides et conseils aux enseignantes et enseignants scolarisant des élèves en situation de handicap.

Assurer une véritable formation initiale et continue des enseignants spécialisés, assurer une formation à tous les enseignants qui scolarisent un élève en situation de handicap en classe ordinaire.

Recruter, professionnaliser et titulariser les AVS et prévoir leur remplacement en cas d'absence.

Augmenter le nombre d'enseignants référents, dont la mission est d'accompagner les écoles et les familles dans les démarches vers la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

SEGPA- EREA : INDISPENSABLES AUX ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES



Les structures d'enseignement adapté (Section d'enseignement général et professionnel adapté - SEGPA et Établissement régional d'enseignement adapté - EREA) accueillent près de 88 000 élèves. Leur principale mission est d'aider les élèves en très grandes difficultés scolaires

persistantes malgré la mise en place d'actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces dernières années, ces structures sont remises en cause par de multiples facteurs : les suppressions de postes de professeurs des écoles-éducateur en EREA, la réduction du nombre de places offertes en SEGPA, l'augmentation des classes à double niveau, la suppression de classes de 6^e SEGPA accompagnée d'un tarissement des orientations en 6^e SEGPA, la baisse des départs en formation spécialisée et le nombre important de directions de SEGPA vacantes.



Les SEGPA et EREA participent à la réussite scolaire et aident des élèves à se mobiliser sur un projet scolaire et pré-professionnel, évitant ainsi les risques de décrochage et permettant le développement de la citoyenneté.

Ces structures permettent à la grande majorité des élèves qui ont accumulé d'importants retards scolaires d'accéder

à un diplôme professionnel (CAP ou BAC Pro). L'enseignement adapté ne peut être remis en cause, il est nécessaire de maintenir des structures complètes, de la 6^e à la 3^e, avec des personnels formés.

Les élèves inscrits dans les classes de la SEGPA participent à la vie et aux activités de l'établissement, comme les autres collégiens.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Le maintien des structures à quatre divisions en SEGPA, de 15 élèves maximum sans cours à double niveau.

Le maintien de l'orientation des élèves en fin de CM2.

La relance des départs en formation spécialisée à la hauteur des besoins dans tous les départements.

Le renforcement des internats éducatifs d'EEA avec le maintien des PE éducateurs.

La création de SEGPA afin d'en permettre l'accès à tout élève orienté vers ces structures.

Des temps de concertation reconnus, comme le sont les heures de coordination et de synthèse.

ENSEIGNANTS DES ÉCOLES : POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE SALARIALE



Avec une formation validée par un master 2 (bac +5), la rémunération en brut d'un enseignant débutant est d'environ 1700 euros par mois soit environ 20 000€ annuels alors qu'un titulaire de master 2 sur deux décroche un salaire brut de 30 000 € par an (selon le CEREQ). De 2010 à 2016, les enseignants, comme l'ensemble des fonctionnaires, n'ont eu aucune revalorisation du point d'indice servant de base au calcul de leur salaire. Ce gel des salaires a accentué la perte de pouvoir d'achat (non prise en compte de l'inflation, augmentation des cotisations retraite...) qui s'élève à 15% depuis 2000: près de 2 mois de salaire. Par ailleurs, les inégalités de carrière conduisant à des écarts salariaux entre hommes et femmes sont inacceptables.

*www.strategie.gouv.fr/publications/20172027-priorites-educatives

SALAIRE MENSUEL MOYEN DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES AU BOUT DE 15 ANS DE CARRIÈRE

FRANCE	2 142 €
FINLANDE	2 474 €
MOYENNE OCDE	2 676 €
AUTRICHE	2 714 €
BELGIQUE (FR)	2 975 €
JAPON	3 097 €
DANEMARK	3 291 €
PAYS-BAS	3 358 €
MOYENNE DES 11	3 397 €
AUSTRALIE	3 590 €
IRLANDE	3 612 €
ALLEMAGNE	4 011 €
CANADA	4 110 €
SUISSE	4 135 €

Au bout de 15 ans de carrière et malgré l'obtention d'une indemnité de 100 euros brut par mois, le salaire mensuel des enseignants des écoles reste inférieur à ceux des 11 pays référencés.

Par France Stratégie dans sa note de mai 2016
www.strategie.gouv.fr/publications/20172027-priorites-educatives

Si le niveau de salaire témoigne de la reconnaissance d'une profession et sa place dans la société, les enseignantes et enseignants des écoles sont alors mal reconnus.

Ils aspirent à une reconnaissance professionnelle qui prenne en compte la complexité de leur métier, le haut niveau de formation exigé, et l'importance de la place de l'école dans la société.

Une revalorisation salariale permettant de dépasser le salaire moyen des pays de l'OCDE.



Des carrières réellement revalorisées, notamment en début d'exercice du métier.

Des mesures permettant une réelle égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

**LES PROPOSITIONS
DU SNUIPP-FSU**



Un déroulement de carrière qui garantisse à tous d'accéder à l'indice terminal de la hors-classe (environ 3000 € mensuels nets) puis, en fin de carrière à l'indice 1000 (3500 € nets mensuels).

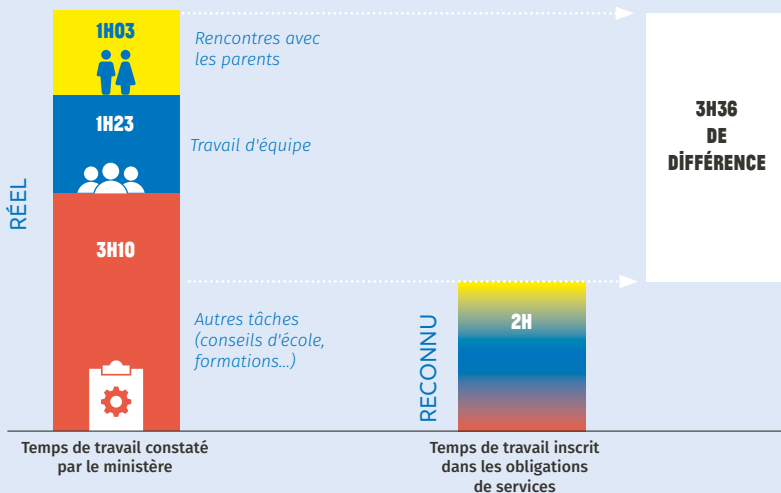
L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) transformée en traitement indiciaire et perçue par toutes et tous.

ENSEIGNANTS DES ÉCOLES DU TEMPS POUR MIEUX TRAVAILLER



Le temps de travail global des enseignants est estimé à 44 heures par semaine et jusqu'à 52 heures pour ceux qui débutent dans le métier (DEPP). Au-delà des nécessaires préparations, corrections et recherches, de nombreuses « tâches invisibles », parfois inutiles, empiètent sur le quotidien des enseignants. La multiplication de ces tâches les empêche de bien faire leur métier pour faire réussir tous les élèves. Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires a perturbé le fonctionnement des écoles : horaires trop souvent imposés, espaces de travail partagés, journées rallongées, fatigue, etc. Le calendrier scolaire est déséquilibré sur l'ensemble de l'année : l'alternance 7 semaines de travail et 2 semaines de congés pourtant préconisée par de nombreuses études, n'est pas respectée, principalement pour satisfaire des priorités touristiques.

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE, HORS ACTIVITÉS AVEC LES ÉLÈVES, PRÉPARATION ET CORRECTION



source : DEPP 2013



L'augmentation des demandes institutionnelles et sociales, la nécessité d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves, complexifient le métier et alourdissent la charge de travail des enseignants.

Les conditions de travail et de vie des enseignants et des personnels de l'école se sont fortement dégradées. Nombreux sont ceux qui rejettent le contenu et l'organisation actuelle du temps de travail.

C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a interpellé le ministère pour redéfinir les obligations de service des enseignants.

Dans un premier temps, la redéfinition du temps de travail passe par l'arrêt des activités pédagogiques complémentaires (APC), pour mettre ces heures à la disposition des enseignants pour les consacrer notamment à l'appropriation des nouveaux programmes, au lien avec les familles ou à la liaison école-collège.

Un allègement du temps de travail. À terme, les obligations de service se composeraient de 18 heures d'enseignement et 3 heures de concertation.

L'abandon de tâches inutiles et d'obligations qui ne répondent pas aux besoins (multiples tableaux EXCEL, enquêtes ...).

Des mesures permettant une réelle égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

La reconnaissance du travail invisible avec, pour commencer, la récupération du temps par la suppression des APC.

L'abandon de la réforme des rythmes scolaires et l'écriture d'un nouveau décret en partant de la situation d'avant 2008.

L'alternance stricte de 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances.



**LES PROPOSITIONS
DU SNUIPP-FSU**



DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE : DES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES



Les changements au sein des écoles (accompagnement éducatif, APC, scolarisation des élèves en situation de handicap, PEDT, sollicitations institutionnelles, tableaux de bord, enquêtes, PPMS, DUER, différents parcours...) et plus récemment sécurité et LSUN, alourdissent toujours plus les missions et les tâches liées au fonctionnement de l'école. Les temps de décharges supplémentaires accordés dans les textes aux directions d'écoles de 1 à 3 classes ne se concrétisent pas sur le terrain dans tous les départements faute de postes créés. Les réunions institutionnelles (équipes éducatives, ESS, mairie, réunions de directeurs...) sont souvent organisées hors temps scolaires. La présence de personnels d'aide à la direction ne concerne qu'une partie des écoles. Ces personnels ne sont pas formés et leur contrat très précaire ne favorise pas la continuité de leurs missions sur plusieurs années. Le renforcement des injonctions et du contrôle hiérarchique qui sont souvent injustifiés, les pressions et sollicitations des collectivités territoriales en augmentation constante, entraînent un empilement des tâches et détournent trop souvent les directeurs et directrices de leurs fonctions de coordination d'équipe et les adjoints de leur fonction d'enseignant.



Le fonctionnement pédagogique, éducatif et administratif de l'école ainsi que la reconnaissance et l'exercice de la fonction de direction doivent être améliorés. Les priorités sont clairement le temps de décharge, la rémunération et l'allègement des tâches administratives qui éloignent du cœur du métier. Le ministère n'a pas pris en compte l'urgence de la situation;

les quelques récentes mesures peinent à se mettre en œuvre et sont loin de répondre aux personnels qui attendent une réelle prise en compte de leurs missions. Les besoins de sécurité des écoles ne peuvent pas reposer uniquement sur les directeurs et directrices. Il est nécessaire de clarifier et de limiter leur responsabilité.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Une augmentation conséquente des décharges avec un temps hebdomadaire dans toutes les écoles.

Une progression de la bonification indiciaire et de l'indemnité de direction d'école.

Une formation initiale et continue de qualité sur le temps scolaire.

Un allègement des tâches administratives est impératif. Cela passe entre autres par une meilleure gestion de l'outil informatique (accès internet, matériel adapté, simplification des procédures d'orientation...), des réunions sur le temps de travail, des outils plus adaptés aux écoles.

La création d'emplois statutaires et pérennes d'aide à la direction pour chaque école.

DE NOUVEAUX MÉTIERS INDISPENSABLES À L'ÉCOLE



L'évolution des missions de l'école a conduit le ministère à recruter des personnels non enseignants, environ 70 000, pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap, l'aide à la direction d'école et à son fonctionnement.

Les points communs à tous ces personnels sont la précarité, le temps partiel contraint et des salaires très bas.

Seuls 32 000 emplois d'aide à la scolarisation des élèves porteurs de handicap, répondant aux conditions fixées par décret, seront transformés en CDI. Malgré les besoins dans les écoles, la mission d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école est laissée en jachère.



Au-delà des missions d'enseignement, l'école a besoin, pour fonctionner, d'autres professionnels: ATSEM, accompagnants, aides à la direction, assistants d'éducation... Ils doivent bénéficier d'une réelle professionnalisation: formation, emplois statutaires pérennes... La présence de ces différents professionnels nécessite des

échanges, de la formation continue et un travail en commun, dans le respect du rôle de chacun et chacune.

D'autres missions existent telles que l'animation des BCD, des salles informatiques, la vie scolaire... qui répondent toutes à de véritables besoins de l'école.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Créer des emplois de la Fonction publique pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école comme pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, permettant à ces personnels de travailler à temps complet, et d'être rémunérés par un salaire décent.

Former ces personnels et les recruter à hauteur des besoins des écoles.

Un temps de décharge doit être prévu pour la concertation entre ces personnels.

PEDT : MIEUX ARTICULER ÉCOLE ET PÉRI-SCOLAIRE



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le projet éducatif territorial (PEDT) initié par la collectivité territoriale a été instauré pour permettre d'assurer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent entre temps scolaire et temps périscolaire. Depuis 2015-2016, le versement de l'aide de l'État est conditionné à sa mise en œuvre, supposant un partenariat entre les différents acteurs. Or, dans la plupart des cas cela ne fonctionne pas : transitions mal pensées, difficultés inhérentes à l'utilisation des locaux scolaires, formation inégale des personnels, concertation qui laisse des interlocuteurs en dehors (parents, enseignants...). La qualité des activités et de l'encadrement est trop souvent déterminée par les contraintes d'organisation et de budget, voire les choix politiques. Par ailleurs, cela induit dans beaucoup de communes des conséquences sur l'organisation du temps scolaire (baisse des crédits de fonctionnement, des prises en charge par des intervenants extérieurs, du temps de présence des ATSEM...) ou sur les activités périscolaires (choix et qualité des activités périscolaires, intervention de personnels formés, accès à des locaux adaptés...).



Il est nécessaire de réfléchir à l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, avec les partenaires et les usagers de l'école, dans le respect des champs de compétence, des statuts, des missions et des temps de chacun. Cela demande du temps de partager les cultures professionnelles et d'élaborer des projets.

La mise en place des activités périscolaires a accentué les inégalités territoriales déjà existantes entre les écoles et a contribué ici ou là à dégrader les relations entre les mairies et les enseignants. Si des collectivités ont mis en œuvre des projets éducatifs de territoire, cela a été de façon inégale, selon les réalités spécifiques à chaque commune.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les élèves, sur tout le territoire, avec les financements nécessaires pour respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité.

Elles doivent avoir lieu en dehors des lieux dédiés à l'enseignement et ne doivent pas impacter les budgets scolaires.

Les normes d'encadrement doivent être revues à la baisse et le personnel formé. Cela passe par un financement pérenne et une véritable péréquation entre les communes.

A large yellow rectangular frame with rounded corners. Inside the frame, there are 15 horizontal dotted lines spaced evenly down the page, providing a guide for handwriting practice.

A writing template consisting of a thick yellow border on the top, bottom, and right sides. The interior of the page is filled with horizontal dotted lines, providing a guide for handwriting practice. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page.

